

77 FOODS

Société par actions simplifiée capital de 3.183,08 euros
Siège social : 41, boulevard Général Martial Valin – 75105 Paris
853 040 186 RCS Paris

DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 16 JUIN 2026

Monsieur Nicolas Schweitzer, agissant en qualité de président (ci-après, le "**Président**") de la société **77 FOODS**, société par actions simplifiée au capital social de 3.183,08 euros, dont le siège social se situe 41, boulevard du Général Martial Valin - 75015 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 853 040 186 (ci-après, la "**Société**"),

A pris les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation d'augmentations de capital consécutives à l'exercice de 369 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ; et
- Modifications corrélatives des statuts.

PREMIÈRE DÉCISION

CONSTATATION D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL CONSECUTIVES A L'EXERCICE DE 369 BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEUR D'ENTREPRISE

Le Président,

après avoir rappelé que :

- Madame Veronica Nessi a exercé, en date du 7 mars 2025, 338 bons de souscriptions de parts de créateur d'entreprise de la Société, chacun donnant le droit de souscrire 1 action ordinaire, et souscrit un total de 338 actions ordinaires, entièrement libérées,
- Monsieur Roshan Valecha a exercé, en date du 22 janvier 2026, 31 bons de souscriptions de parts de créateur d'entreprise de la Société chacun donnant le droit de souscrire 1 action ordinaire, et souscrit un total de 31 actions ordinaires, entièrement libérées,

qu'il a reçu les bulletins de souscription correspondants à l'exercice de l'ensemble des bons de souscriptions de parts de créateur d'entreprise de la Société visé ci-dessus,

constate que le capital social de la Société a été augmenté d'un montant nominal de 3,69 euros, par l'émission de 369 actions ordinaires, et a été porté de 3.183,08 euros à 3.183,39 euros.

DEUXIÈME DÉCISION

MODIFICATIONS CORRELATIVES DES STATUTS

Le Président décide, conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par décisions des associés de la Société, à la suite de la constatation de la réalisation de l'augmentation de capital à la première décision ci-dessus, de modifier les statuts de la Société comme suit :

- L'article 6 (*Capital Social*) sera modifié comme suit :

" Le capital social est fixé à la somme de 3.183,39 euros.

Il est divisé en 318.339 actions de un centime d'euro de valeur nominale chacune, dont :

- 119.344 actions ordinaires (les "**Actions Ordinaires**") ;
- 42.867 actions de préférence de catégorie A1 (les "**Actions A1**") ;
- 69.623 actions de préférence de catégorie A2 (les "**Actions A2**") ;
- 18.744 actions de préférence de catégorie Pré-B1 (les "**Actions Pré-B1**") ; et
- -67.761 actions de préférence de catégorie Pré-B2 (les "**Actions Pré-B2**" ensemble avec les Actions A1, les Actions A2 et les Actions Pré-B1, les "**Actions de Préférence**").

Le présent document formalisant les décisions du Président est signé par voie électronique, via la plateforme de signature électronique DocuSign, conformément aux dispositions du règlement n°910/2014/UE sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit règlement « eIDAS ».

Signé par :

Nicolas Schweitzer

DB28EDCAF03940B...

Monsieur Nicolas Schweitzer
Président